

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Nury, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Bazin, M. Gaultier, Mme Lacroute, M. Le Fur, M. Perrut,
Mme Ramassamy, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Valentin, M. Viala et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.